



ORDRE DES
GEOMETRES-EXPERTS

**GEOMATIQUE :
QUELLES FORMATIONS POUR QUELS METIERS ?**

23 novembre 2011

LA REFORME DU DIPLOME DE GEOMETRE-EXPERT

***Séverine VERNET,
Présidente de la commission formation***



ORDRE DES
GEOMETRES-EXPERTS

LA REFORME DU DPLG

Les motivations de la réforme

1. Diversifier et élargir les profils de recrutement
2. Adapter le cursus de formation initiale au système européen LMD (Licence – BAC+3 / Master – BAC + 5 / Doctorat – BAC+8)
3. Assurer le renouvellement des effectifs dans le cadre du « papy boom »



ORDRE DES
GEOMETRES-EXPERTS

LA REFORME DU DPLG

Le principe de la réforme

Permettre à des candidats de profil et de cursus divers
d'accéder à l'exercice de la profession
après avoir accompli un **stage** d'exercice professionnel de **2 ans en cabinet
de géomètre-expert**, avoir acquis les connaissances incluses dans **5 unités
de formation** issues du référentiel de compétences de l'OGE et après
soutenance d'un mémoire devant jury



ORDRE DES
GÉOMETRES-EXPERTS

LA REFORME DU DPLG

Le contenu de la réforme

- Inscription à un stage d'exercice professionnel de 2 ans en cabinet de géomètre-expert et dans les activités décrites au 1^{er} de l'article 1 de la Loi du 7 mai 1946
- Acquisition durant le stage (à raison d'une unité de formation par semestre) de compléments de connaissances correspondant aux 4 premières unités de formation dispensées par les écoles d'ingénieur, sur décision de la commission consultative pour la formation des géomètres-experts
- Suivi pendant la durée du stage de 16 jours de formation dispensés par l'OGE correspondant à une 5^{ème} unité de formation
- Soutenance devant jury d'un mémoire professionnel technique et juridique



ORDRE DES
GÉOMETRES-EXPERTS

LA REFORME DU DPLG

Les profils des accédants (dépourvus de pratique professionnelle)

- Diplômés de master dans le champ :
 - des sciences de l'ingénieur
 - de l'urbanisme,
 - de l'architecture et
 - des paysages
 - géomatique,
 - la topographie,en France ou en Europe

- Titulaires du diplôme d'ingénieur géomètre ou d'un autre diplôme d'ingénieur obtenu en France ou en Europe

- Diplômés de l'institut de topométrie



ORDRE DES
GEOMETRES-EXPERTS

LA REFORME DU DPLG

Les profils des accédants (justifiant d'une pratique professionnelle)

- Diplômés de **BTS géomètre topographe** qui justifient de **6 ans de pratique** professionnelle dans les **activités décrites au 1 de l'article 1** de la Loi du 7 mai 1946
- Diplômés de 1er cycle d'études supérieures - **BAC+3** - qui justifient de **5 ans de pratique** professionnelle dans les **activités décrites au 1 de l'article 1** de la Loi du 7 mai 1946
- Diplômés de **2 années d'études supérieures** qui justifient de **8 ans de pratique** professionnelle dans les **activités décrites au 1 de l'article 1** de la Loi du 7 mai 1946
- Personnes qui justifient de **15 ans au moins de pratique professionnelle** dans les activités décrites au 1 de l'article 1 de la Loi du 7 mai 1946 ;

UF n 1 16 jours

DROIT

Cadre général

Droit Européen

Droit civil

Droit administratif

Droit de l'urbanisme

Droit de l'environnement

Droit rural

Expertises judiciaires

UF n 2 16 jours

SCIENCE DE LA MESURE ET GEOMATIQUE

La topographie

Les systèmes d'information géographique

Analyse et traitement de l'image

La géodésie

UF n 3 8 jours

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Cadre général

Urbanisme

Aménagement des espaces

Ingénierie

UF n 4 8 jours

AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE

Principaux acteurs de l'immobilier

Associations syndicales de propriétaires

Expertise immobilière

Division de la propriété et de ses droits

Gestion et entremise immobilières

UF n 6 16 jours

EXERCICE PROF. ET DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Ethique prof. et déontologie – 2 jours

Bornage – 2 jours

Propriété publique et servitudes – 2 jours

Divisions foncières - 2 jours

Copropriété - 2 jours

Expertise/médiation - 1 jour

Aménagement durable - 2 jours

Référentiel foncier unifié – 1 jour

Gestion/comptabilité appliquée à la profession – 2 jours

LA REFORME DU DPLG



ORDRE DES
GEOMETRES-EXPERTS

La commission consultative pour la formation du géomètre-expert

Composition

- **Un représentant du ministère de l'enseignement supérieur**
- **Le président du conseil supérieur de l'OGE**
- **Deux membres du conseil supérieur de l'OGE**
- **Une personnalité qualifiée proposée par l'OGE**
- **Le président du jury de soutenance du mémoire**
- **Un représentant du MEEDDM**
- **Le directeur général de l'IGN**
- **Deux enseignants chercheurs**
- **Un représentant du Ministère de l'agriculture**
- **Un représentant de la DGFIP**

LA REFORME DU DPLG



ORDRE DES
GEOMETRES-EXPERTS

La commission consultative pour la formation du géomètre-expert

Attributions

- valide la recevabilité des dossiers de candidature transmis et pré instruits par l'OGE et accuse réception auprès des candidats
- définit les modalités d'organisation des unités de formation
- fixe la liste des établissements autorisés à dispenser ces unités de formation
- prescrit les unités de formation à acquérir, en fonction du cursus et du parcours de chaque candidat sur la base d'une grille de référence
- valide les périodes de stage en cours ou accomplies par les candidats bénéficiant du régime transitoire sur avis des conseils régionaux et examine, au cas par cas pour ces candidats, les modalités de rattrapage des unités de formation pour la durée de stage restant à accomplir avant de justifier de 24 mois
- notifie les décisions prises par la commission consultative après des candidats



ORDRE DES
GEOMETRES-EXPERTS

LA REFORME DU DPLG

Deux régimes

▪ « Nouveau régime » :

88 candidatures à ce jour dont 31 master universitaire, 7 ingénieurs, 9 licences, 28 BTS, 4 diplômés BAC+2, 9 techniciens

▪ « Régime transitoire » :

-84 candidats qui justifiaient d'au moins 24 mois de stage au 24 février 2011 et qui sont éligibles à la soutenance de mémoire (51 mémoires enregistrés)

-53 candidats qui ne justifiaient pas de 24 mois de stage au 24 février 2011



ORDRE DES
GEOMETRES-EXPERTS



LA REFORME DU DPLG

Nouveau régime

(inscription sur le registre des stages depuis le 01/01/ 2011)

- Envoi des candidatures à l'OGE, 40 Avenue Hoche – PARIS 8^{ème}
et clôture d'enregistrement des inscriptions le 30 juillet de chaque année
- Transmission par l'OGE des dossiers au Ministère de l'enseignement supérieur pour instruction par la commission consultative qui se réunit au mois d'octobre de chaque année
- Prescription par la commission consultative des unités de formation dispensées par les écoles en fonction du profil des candidats
- Obligation pour tout candidat de suivre l'unité de formation « Exercice de la Profession et sa délégation de Service Public» - 10 modules (soit 16 jours de formation)
- Accomplissement de 24 mois de stage dans un cabinet de Géomètre-Expert
Début du stage à partir d'octobre/novembre
- Soutenance d'un mémoire devant jury – Première session en décembre 2013



ORDRE DES
GEOMETRES-EXPERTS



LA REFORME DU DPLG

Régime transitoire

(Inscription sur le registre des stages avant le 01/01/ 2011)

- Envoi des candidatures à l'OGE, 40 Avenue Hoche – PARIS 8^{ème}
et clôture d'enregistrement des inscriptions le 30 juillet de chaque année (Les stagiaires doivent se faire connaître pendant la période du régime transitoire)
- Transmission par l'OGE des dossiers au Ministère de l'enseignement supérieur :
- pour envoi d'un courrier de recevabilité en vue de la soutenance de mémoire aux candidats justifiant de 24 mois de stage au 24 février 2011
- pour instruction par la commission consultative qui se réunit le 15 septembre/octobre de chaque année et qui prescrit aux candidats n'ayant pas achevé le stage les unités de formation dispensées par les écoles restant à suivre par semestre de stage manquant pour atteindre 24 mois



ORDRE DES
GEOMETRES-EXPERTS

LA REFORME DU DPLG

Régime transitoire

(Inscription sur le registre des stages avant le 01/01/ 2011)

- Suivi par les candidats n'ayant pas achevé le stage des modules de formation « ancien régime » dispensés par l'OGE (4 modules = 8 jours de formation) - A compter du 1er janvier 2012, remplacement du module « gestion et entremise immobilières » par le module « copropriété »
- Soutenance d'un mémoire devant jury entre le 9 et le 16 décembre 2011
- Durée du régime transitoire : 2 ans (2011 et 2012)



ORDRE DES
GEOMETRES-EXPERTS

LA REFORME DU DPLG

Les textes de référence

**Décret du 12 novembre 2010
relatif au diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le
Gouvernement**

**Arrêté du 1^{er} février 2011 relatif au diplôme de géomètre-
expert foncier délivré par le Gouvernement**